

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES  
LOCALES

Sous matière :  
SUBVENTIONS

**OBJET : ABROGE  
ET REMPLACE LA  
DELIBERATION  
N°2026-108 - VOTE  
DES SUBVENTIONS  
ASSOCIATIVES  
2026 - SUITE A  
UNE ERREUR  
MATERIELLE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 22 AVRIL 2026

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 22 AVRIL 2026

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-143  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 avril 2026  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,  
Maire

**Présents :** GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT  
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-  
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,  
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,  
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, FREUDENREICH Patrick,  
VIALARET Max, ESCAFRE Élisabeth, RATABOUIL Michel,  
SÉMAT Gérard, GIRY Christophe, LAMMOGLIA Éric, DE  
ALMEIDA Marie, PERRIN Afaf, GAÏANI Audrey,  
CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard, MOUTON  
Jean-Baptiste, FERNANDEZ Sandrine, CADEL Fabien, FONTÈS  
Audrey, DERKAOUI Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**  
BARBAUD Fabienne donne pouvoir à CHABERT Sabine,  
KICKOFF Gladys donne pouvoir à RATABOUIL Jacqueline,  
PERLES Bruno donne pouvoir à GUIRAUD Philippe,  
ESTRADE Quentin donne pouvoir à GREFFIER Philippe.

**Secrétaire :** CHANCROGNE Maëva.

Monsieur le Maire propose comme chaque année à l'assemblée, d'approuver la liste et le  
montant des subventions accordées aux différentes associations et qui sera annexée aux  
documents budgétaires,

Sur avis de la Commission des Finances en date du 23 avril 2026.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**INSCRIT** au budget 2026 de la ville le montant des subventions allouées aux associations  
patriotiques, économiques, sportives, culturelles, sociales et caritatives et du domaine du  
développement durable ainsi qu'aux écoles, collèges et lycées de la Commune ;

**FIXE** comme indiqué sur la liste annexée aux documents budgétaires le montant des subventions  
accordées au titre de l'exercice en cours ;

**INSCRIT** les sommes correspondantes au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », sur la nature 65748 « Autres personnes de droit privé » ;

**L'AUTORISE** à verser ces subventions suivant un échéancier mensuel établi en fonction de la trésorerie de la commune de Castelnaudary et après présentation par l'association concernée des pièces justificatives à fournir à la Commune.

Le conseil adopte à la majorité cette délibération.

27 approbations et **6 absentions**

*Les conseillers municipaux, membres du bureau ou ayant un lien personnel avec un membre du bureau d'associations subventionnées n'ont pas pris part au vote pour l'association concernée :*

*Mme CHABERT Sabine n'a pas pris part au vote par procuration de Mme BARBAUD Fabienne pour les associations : Chœurs du Lauragais, Lion's Club Grand Lauragais, Téléthon, Amicale des Anciens de la Légion Etrangère, Amis de Castelnaudary, Les musicales de Castelnaudary et l'ONM.*

*Madame CHABERT Sabine n'a pas pris part au vote pour les associations : Les Chats Paix Belle Lauragais, LAC, Les Croquignous, CLES et Industeam Ronde du Cassoulet.*

*Mme GIRAL Hélène n'a pas pris part au vote pour les associations : ANMONM, Cinéma d'Automne, Ciné Clap, Le Castelet, ROC, Comité d'organisation de la Fête du Cassoulet et UPL.*

*Mme CHANCROGNE Maëva n'a pas pris part au vote pour les associations le Tennis Club et Les Jardins de Riquet.*

*Mme BATIGNE Brigitte n'a pas pris part au vote pour les associations Les Crozes loisirs, le Téléthon, AVA et Les Chats Paix belle Lauragais.*

*Mme GALANI Audrey n'a pas pris part au vote pour les associations : le Club nautique Chaurien et Crozes Loisirs.*

*Mme DE ALMEIDA Marie n'a pas pris part au vote pour les associations : Pépith Audois et Asseco.*

*M. GANGLOFF Didier n'a pas pris part au vote pour l'association Crozes Loisirs.*

*Mme GHROUS Melker n'a pas pris part au vote pour l'association CLES.*

*M. FREUDENREICH Patrick n'a pas pris part au vote pour les associations : Chœurs du Lauragais, Comité des Sports, Jardins des Vents, Club de plongée Chaurien, AALE de l'Aude, Aviron Lauragais, Lion's Club Grand Lauragais et ANMONM.*

*M. DEMANGEOT François n'a pas pris part au vote pour la subvention Rotary Club,*

*M. SEMAT Gérard n'a pas pris part au vote pour l'association Confrérie du Cassoulet.*

*M.GIRY Christophe n'a pas pris part au vote pour les associations : Lion's Club Chaurien, ROC, Golf Club Chaurien et OCPEF.*

*Mme GRANIER Prèscillia n'a pas pris part au vote pour les associations : La Recyclotopie, Le Castelet, 4 tiers et Cinéma d'Automne.*

*M. GUIRAUD Philippe n'a pas pris part au vote pour les associations : OCC et la Confrérie du Cassoulet.*

*M. LAMMOGLIA Eric n'a pas pris part au vote pour l'OCC.*

*Mme RATABOUIL Jacqueline n'a pas pris part au vote par procuration de Mme KICKOFF Gladys pour les associations : Confrérie du Cassoulet, Anciens Légionnaires, le Souvenir Français et Los del Castelou.*

*M. VIALARET Max n'a pas pris part au vote pour les associations : Emmaüs Lauragais, La Roue qui Tourne, Donneurs de Sang, Amicale Philatélique et Jeunes Sapeurs-Pompiers.*

*Mme ESCAFRE Elisabeth n'a pas pris part au vote pour les associations : Lions Club Castel Grand Lauragais et FSALE,*

*M. RATABOUIL Michel n'a pas pris part au vote pour les associations : Crozes Loisirs et CLES,*

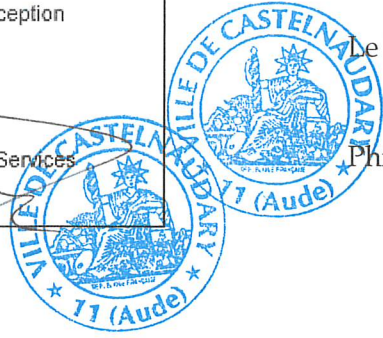
*M. MONDRAGON Gérard n'a pas pris part au vote pour les associations : Donneurs de Sang et Confrérie du Cassoulet.*

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le  
**27 MAI 2026**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**26 MAI 2026**  
Par publication le :  
**27 MAI 2026**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL



Castelnaudary, le 28 Avril 2026

Le Maire,

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 26/05/2026  
Reçu en préfecture le 26/05/2026  
Publié le **27 MAI 2026**   
ID : 011-211100763-20260428-DB2026143-DE